

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 11 OCTOBRE 2018

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 14 septembre 2018,

En présence de 7 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques BORDAM, M. Gilles BOITEL, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également des 3 membres suppléants suivants :

M. Jean-Luc BOURGEOIS	suppléant de	Mme Caroline CAYEUX
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Jean-Luc SAUVE, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEOU, M. Eric de VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-3 ;

Considérant le projet porté par la compagnie Ryanair de baser des appareils à Beauvais,

Considérant qu'en terme de calendrier, le dispositif de base serait prévu pour la saison hiver 2019 (fin octobre 2019),

Considérant que le nombre d'appareils basés serait de 3,

Considérant que la contrepartie à ce dispositif serait de permettre aux seuls appareils basés et dont l'atterrissage est programmé avant 23H00 de pouvoir atterrir sans pénalités entre 00H00 et 01H00,

Considérant que la période de couvre-feu passerait du créneau 00H00 - 05H00 au créneau 01H00 - 06H00,

**A délibéré sur le rapport CS SMABT 2018 – 10/11-02 relatif à l'examen du projet de base Ryanair ;**

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,



ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

---

- **VALIDE** le principe de l'examen des conditions d'accueil d'appareils basés à l'aéroport de Beauvais,
- **AUTORISE** la SAGEB à poursuivre ses négociations avec la compagnie Ryanair en vue de l'accueil d'appareils basés,
- **SOLLICITE** la DGAC à commencer l'examen des conditions de rédaction d'un nouvel arrêté de restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

*Crayer*

Caroline CAYEUX  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

